

## ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

### PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 11 JUN 2016

Le 11 juin 2016, à 9 h 30 à PARTHENAY salle de la Maison de l'emploi de Parthenay et Pays de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) à 9 h 30 sur convocation faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénom, adresse et profession des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

En plus des administrateurs, le CA a accueilli des jeunes investis dans le Projet « Les jeunes s'en mêlent ». Leur participation à la réunion était à titre consultatif.

André Hérault et Xavier Argenton ont co-présidé cette séance.

#### **Les points suivants ont été examinés :**

##### **I. Etat d'avancement de l'association**

Suite au mandat donné aux co-présidents lors du CA du 10 mars 2016, la convention entre les services de l'Etat (ANRU) et l'association « BoGaJe » a été signée le 23 mars 2016.

La mise en œuvre du Projet, déployé en 14 actions regroupées en 6 axes, est prévue d'avril 2016 à mars 2021. La première phase (PHASE 1) se déroule d'avril à décembre 2016. Elle consiste à :

- a. Initier la mise en œuvre du Projet : installation des différentes instances fonctionnelles et décisionnelles de l'association BOGAJE.  
A ce titre Nathalie MORIN a été recrutée sur le poste de chargée de projet jeunesse pour le compte de l'association BOGAJE et prend ses fonctions au 13 juin 2016.
- b. Engager la réalisation des premières actions
- c. Rassembler et consolider tous les éléments nécessaires à la concrétisation des actions prévues au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), préalablement à leurs engagements : ajustements des budgets, accords des co-financiers, engagement des maîtres d'ouvrage.

Pour chaque action, l'objet, le/les maître(s) d'ouvrage, les budgets, ainsi que les co-financements devront être stabilisés pour présentation et validation au Conseil d'administration de l'association.

- d. Permettre d'améliorer la connaissance réciproque des projets et des acteurs, d'imaginer des synergies entre opérateurs jeunesse ou encore des complémentarités entre projets à l'échelle de ce territoire élargi Bocage Gâtine.

## **Fonctionnement de l'association BOGAJE**

Pour les besoins de l'association, un compte bancaire a été ouvert à la Caisse d'épargne, après mise en concurrence avec le Crédit mutuel, négociation des tarifs et négociation de l'ouverture d'une trésorerie. De plus, la fondation Caisse d'épargne pourrait contribuer à la mise en œuvre d'actions par l'apport de financements complémentaires.

Les intercommunalités du Bocage Bressuirais et de la Gâtine ont été sollicitées pour participer au budget de fonctionnement de l'association pour 2016.

Pour le fonctionnement de l'association, les fonctions supports administratives - sociales d'une part et les fonctions comptables d'autre part ont été partagées respectivement entre la Maisons de l'Emploi de Parthenay Pays de Gâtine et la Maisons de l'Emploi Bocage Bressuirais.

## **II. Etat d'avancement des actions du programme**

---

### **a. Etat d'avancement des actions dans le cadre de la « phase 1 » du programme, prévue sur 2016**

Le CA a passé en revue l'ensemble des actions du Projet. Le tableau de l'état d'avancement annexé au PV, présente l'actualité de chacune au 11 juin 2016.

#### Points abordés :

Pour le prochain CA du 3 septembre 2016, l'ensemble des maîtres d'œuvre (MO) devra être identifié : précision du périmètre et du contenu de son action, consolidation du projet et des partenariats, mobilisation des co-financements.

Chaque MO est invité à présenter son action au CA du 3 septembre 2016, qui validera son lancement et les justificatifs de dépenses du MO vers BOGAJE pour le reversement des fonds ANRU.

Dès lors qu'il y a plusieurs MO par action, le CA s'assurera de la complémentarité des projets et du partage du financement en fonction des besoins.

Au regard du nombre d'actions et du volume potentiel de MO, une nouvelle réunion de CA pourra être programmée en octobre. Néanmoins, le bilan de la phase 1 et les projections en phase 2 devront être finalisés au 31 octobre 2016. En effet, l'ANRU se donne un délai de 2 mois avant le début de la phase 2 pour étudier et donner un avis sur la poursuite du projet. A la réception des éléments (bilan et projections), l'ANRU adressera à BOGAJE une confirmation de prise en compte de la demande, valant autorisation conditionnelle de démarrage de la phase suivante. BOGAJE pourra alors engager des dépenses liées à la phase 2.

Certains MO évoquent leurs difficultés à tenir les délais pour la phase 1. BOGAJE interpellera l'ANRU pour connaître les possibilités d'aménagement : report de l'échéance de la première phase ou glissement de tâches prévues en phase 1, en phase 2.

**b. Présentation par le MRJC pour échanges et validation de l'action « Assemblée libre des jeunes » :**

La présentation de l'Assemblée Libre des Jeunes projetée en CA est annexée au procès-verbal.

L'Assemblée Libre des Jeunes est programmée les 19 et 20 novembre 2016.

Comment l'Assemblée Libre des Jeunes peut irradier sur l'ensemble des actions inscrites dans le Projet ?

Les jeunes et groupes de jeunes associés au Projet seront invités à participer à l'Assemblée Libre des Jeunes par l'intermédiaire des MO.

A l'image de cette action portée par le MRJC, chaque MO doit penser et organiser la participation de jeunes pour la mise en œuvre de son action. L'ambition du Projet est de construire une politique jeunesse globale, pour et avec les jeunes.

### **III. Convention entre BOGAJE et les partenaires/maîtres d'ouvrage**

Un modèle de convention de partenariat sera proposé au prochain CA du 3 septembre 2016. Le conventionnement se fixe pour objectifs :

- D'identifier clairement le maître d'ouvrage, membres du Groupement, en charge d'une action à réaliser au titre du programme
- De « flécher » l'action ou les actions à réaliser par chaque maître d'ouvrage conformément au programme
- De poser les liens financiers entre BoGaJe et les maîtres d'ouvrage conformément au programme et au budget dédié à chaque action
- ....

### **IV. Gouvernance**

**a. Comité de pilotage Etat - BoGaJe**

Suite à la rencontre des co-présidents de BOGAJE avec M. Le Préfet le 9 juin dernier, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage Etat – BOGAJE (membres du bureau). L'objectif de cette instance est de réunir les organismes financeurs (DDCSPP, DDT, CAF, MSA, Région, Département, Intercommunalités, ARS, ...) afin d'organiser les cofinancements des actions de manière cohérente et concertée. Le premier comité de pilotage se réunira la 3<sup>ème</sup> semaine de juillet.

**b. Comité technique**

Mise en place d'un comité technique restreint autour de Nathalie MORIN, composé de :

- Anaïg Bahier (Agglo2B) et Johnny Brosseau (MDE), pour le Bocage Bressuirais
- Chantal Rivault (MDEE) et Emilie Callard (MDEE) pour la Gâtine

### **c. Le calendrier des réunions de CA BOGAJE**

- Samedi 03 septembre 9h30 à Bressuire
- (un samedi en octobre)
- Samedi 5 novembre 9h30 à Parthenay
- Samedi 17 décembre 9h30 à Bressuire

## **V. Désignation d'un Commissaire aux comptes**

---

Après étude des deux propositions des cabinets HUGONNET – MENARD - AUDIT et SOFAC AUDIT, le CA retient la candidature de ce dernier.

## **VI. Mission « Observatoire jeunesse » et « Evaluation »**

---

Dans le cadre de la convention entre l'ANRU et BOGAJE, la mission Observatoire jeunesse est confiée à JEUDEV (JEUnesse DEVeloppement Intelligents). Dirigé par Christophe Moreau, ce cabinet de recherche-développement en sciences humaines et sociales a participé à la réalisation des diagnostics sur les questions de la jeunesse sur le Bocage et la Gâtine.

Au fait des réalités et des besoins communs aux 2 territoires, il paraît pertinent de poursuivre les travaux avec JEUDEV notamment pour le pilotage de l'évaluation du projet, dans sa mise en œuvre, ses actions et ses résultats.

Le CA valide la contractualisation avec le cabinet consultant JEUDEV sous réserve de confirmation auprès de l'ANRU de l'absence d'obligation de mise en concurrence avec d'autres organismes.

## **VII. Questions diverses**

---

### **Quelles sont les sentiments des jeunes présents au CA, à l'issue de la réunion ?**

Le collège de jeunes du CA exprime un sentiment mitigé entre une expérience formatrice en termes de fonctionnement d'une association, de méthodologie de projet, d'animation d'un réseau d'acteurs d'horizons différents... et la sensation de s'éloigner des préoccupations de la jeunesse, liée à des débats centrés exclusivement sur la forme du projet et non plus sur le fond. En effet, les jeunes ont massivement contribué à la définition idéologique du projet et des actions mais ne se sentent plus associés à leur mise en œuvre technique.

Un représentant du collectif « Les jeunes s'en mêlent » explique que le collectif a du mal à trouver sa place. A titre d'exemple, le Projet ne prévoit pas d'action dédiée à l'animation du collectif.

### **Quelle place des jeunes dans le projet ?**

Le Projet global se réalise à travers les différentes actions ou la participation des jeunes est fondamentale. Elle est attendue à la fois dans la gouvernance de l'association et dans la concrétisation des actions. Il revient à chaque porteur d'action, maître d'œuvre, de veiller à la participation de jeunes. C'est le cœur même du projet.

Le Programme d'Investissement d'Avenir nous offre une opportunité d'expérimenter une nouvelle façon de travailler pour et avec la jeunesse. Par la rencontre des acteurs qui œuvrent pour la jeunesse et les jeunes eux-mêmes, BOGAJE se donne pour ambition d'être un espace d'échanges, de propositions et de réalisations au-delà du Projet.

### **Quelle représentation de la jeunesse du territoire dans sa diversité ?**

Cette question doit accompagner notre réflexion pour, à terme, s'inscrire dans une dynamique de démocratie locale dont les configurations restent à inventer. En effet, les dispositifs de participation à la vie locale pour les jeunes, tels que les conseils de jeunes permettent l'amélioration du territoire par la co-construction des politiques publiques territoriales avec les jeunes. Grâce aux conseils, les jeunes s'exercent à la citoyenneté et participent au développement de la démocratie locale. La création d'un conseil de développement de la jeunesse à l'échelle Nord Deux Sèvres pourrait répondre à ces attentes.

### **VIII. Prochain CA**

---

Le prochain CA est fixé au samedi 3 septembre, à 9h30 à la MDE de Bressuire.

### **CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS**

---

- **Par action, l'objet, le/les maître(s) d'ouvrage, les budgets, ainsi que les co-financements devront être stabilisés pour présentation et validation au Conseil d'administration de l'association.**
- **Chaque MO est invité à présenter son action au CA du 3 septembre 2016, qui validera son lancement et les justificatifs de dépenses pour le reversement des fonds ANRU.**
- **Dès lors qu'il y a plusieurs MO par action, le CA s'assurera de la complémentarité des projets et du partage du financement en fonction des besoins.**
- **Au regard du nombre d'actions et du volume potentiel de MO, une nouvelle réunion de CA pourra être programmée en octobre.**
- **Le bilan de la phase 1 et les projections en phase 2 devront être finalisés au 31 octobre 2016.**

Le 30 juin 2016

